



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 11 JUILLET 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 02 juillet 2024
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 14
Nombre de procuration : 04

Extrait n°BC-07-2024-181

Objet : Approbation de l'avenant n°1 à l'« Accord-cadre pour l'acquisition de matériels informatiques pour les services de CAP Nord Martinique – Lot n° 3 : Ordinateurs portables 15 pouces ».

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Christian PALIN, Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Patricia PALMONT, Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR à Christian PALIN, Germain DUTON Christian RAPHA.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Félix ISMAIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R 2184-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1414-4 ;

Considérant les caractéristiques présentées ci-après de l'avenant n°1 à l'accord-cadre pour « l'acquisition de matériels informatiques pour les services de CAP Nord Martinique – Lot n° 3 : Ordinateurs portables 15 pouces ».

Identification de l'accord-cadre :

Accord-cadre n° 2022/026/TIC-3 du 20 mars 2023

Approuvé par délibération du Bureau Communautaire du 1^{er} décembre 2022

Reçu au titre du contrôle de la légalité le 17 avril 2023

Notifié le 24 avril 2023

Co-Titulaire de l'accord-cadre :

INTERFACE CARAIBES - INFODOM

Représenté par Eric CHARLES SAINTE CLAIRE

Acajou Californie

97232 LE LAMENTIN

Courriel : ecsc@infodom.com

Tel : 0596 50 85 85

Fax : 0596 50 85 95

SIRET : 329 244 768 00027

Objet de l'avenant n° 1 :

Le montant contractuel de l'accord-cadre prévu à l'article 5.1 du CCTP demeure inchangé. En effet, il convient de régulariser un dépassement du montant estimatif maximum pour le titulaire INFODOM lors de la contractualisation du marché subséquent n° 1.

- Montant total maximum estimatif initial (*Prévu à l'acte d'engagement de l'accord-cadre*) :

Taux de la TVA : **8,5%**

Montant HT : **174 750 €**

Montant TTC : **189 603,75 €**

- Montant maximum de l'avenant n°1 (*Dépassement du marché subséquent*) :

Taux de la TVA : 8,5%

Montant HT : 6 742 €

Montant TTC : 7 315,07 €

- Montant maximum après application de l'avenant n°1 :

Taux de la TVA : **8,5%**

Montant HT : **181 492 €**

Montant TTC : 196 918,82 €

Le pourcentage d'augmentation est de **3,86 %**

Délais d'exécution

La durée du contrat demeure inchangée ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver l'avenant n°1 à l'accord-cadre n° 2022/026/TIC-3 « l'acquisition de matériels informatiques pour les services de CAP Nord Martinique – Lot n° 3 : Ordinateurs portables 15 pouces » tel que décrit ci-dessus.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 18

Contre : 00


Abstention : 00


Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 26 juillet 2024

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT



Communauté d'Agglomération
CAP
Nord
Martinique
Tél : 0596 53 50 23
Fax : 0596 53 60 12
du Pays Nord Martinique